



Commission Ville et HandicapS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « VILLE ET HANDICAP S »

INTRODUCTION

La Vice-présidente de la commission rappelle la définition légale du handicap. Selon l'article L114 du Code de l'Action Sociale et des Familles

: « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Elle indique que les freins à l'accessibilité peuvent relever du physique, du sensoriel, du mental, du psychisme, du cognitif et peuvent concerner les personnes de petite taille, dont les enfants, les femmes enceintes, les personnes poussant un landau, un caddie ou portant des objets lourds ou encombrants, les personnes ayant des difficultés pour marcher.

C'est pourquoi, à Charenton, un « S » est ajouté au mot handicapS pour désigner la commission communale d'accessibilité « Ville et HandicapS », instance consultative instaurée par la Loi du 11 février 2005 **pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap** pour les communes de plus de 5000 habitants.



Tout le monde peut être concerné à un moment de sa vie. En améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, en anticipant sur les conséquences sociales et économiques de l'allongement de l'espérance de vie, l'inclusion participe pleinement au développement durable.

I – L’accessibilité à Charenton

La Commission Ville et HandicapS s’est réunie les 7 avril et 16 novembre 2022 puis le 25 mai 2023 pour valider le présent rapport d’activités ;

1 - L’AD’AP – Agenda d’Accessibilité Programmée :

Bilan des travaux 2022 et projets 2023 :

- **Etablissements 2022 :**

Les établissements qui ont fait l’objet de travaux AD’AP réceptionnés durant l’année 2022 sont : l’Hôtel de ville, la piscine municipale, le cimetière ancien.

Concernant l’Hôtel de Ville, bâtiment classé pour partie, monument historique, il a été décidé d’équiper le Rez-de-chaussée de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite. L’accès au bâtiment est possible grâce à une rampe amovible installée à la demande.

Concernant l’alarme incendie, celle-ci ayant été remplacée, des flashes lumineux font à présent partie du dispositif pour les personnes à déficience auditive. La BIM (boucle à induction magnétique destinée aux malentendants) a été acquise. En ce qui concerne l’équipement des escaliers, l’ouvrage étant classé et l’escalier étant en pierre pour l’un et en bois massif pour l’autre, il n’a pas été prévu d’équiper les ouvrages de bandes podotactiles et de contremarches contrastées.

Travaux réceptionnés en avril 2022 - Cet établissement avait fait objet d’une demande de dérogation (bâtiment classé)

Concernant la piscine, dans le cadre du projet de réhabilitation, l’établissement est accessible depuis l’avenue Jean Jaurès. L’établissement est pourvu d’un ascenseur qui mène les baigneurs PMR au niveau du petit bassin, des vestiaires ont été aménagés et sont adaptés.

Cet établissement avait fait l’objet d’une demande de dérogation. Les travaux d’adaptation qui étaient initialement prévus étaient moindres que ce qui a été finalement réalisé dans le cadre d’un projet d’extension et non d’une simple réhabilitation.

Travaux réceptionnés en avril 2022

Pour le cimetière ancien, des WC accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été aménagés dans la zone d’accueil. A ce titre, la porte d’accès du bâtiment a été remplacée, une banque a été aménagée. La configuration du terrain ne se prête pas à l’aménagement d’une rampe d’accès maçonnée du fait du manque d’espace entre la porte d’accès et les sépultures, raison pour laquelle une rampe amovible est installée sur demande.

Il est proposé aux membres de la commission de renommer la sous-commission Ad’AP en sous-commission « veille accessibilité » - Avis favorable à l’Unanimité

🔗 Projets de travaux 2023 :

N° ERP	ERP	Date prévisionnelle de début de la première action de mise en accessibilité de l'ERP	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
41	Salle d'armes Henri IV	2021	2023
45	Complexe sportif Maurice Herzog	2023	2023
51	Cimetière nouveau	2021	2023
55	Médiathèque des quais (Philippe d'Espinassous)	2020	2023
56	Médiathèque de Bercy (Bibliothèque Jacques Soustelle)	2020	2023
57	Salle d'arts plastiques (Pierre Soulages)	2021	2023

27	Direction des Services Techniques	Placer l'interphone à bonne hauteur entre 0,90 m et 1,30 m de haut. Possibilité de placer des repères tactiles sur les touches
41	Salle d'armes Henri IV	Flécher l'entrée de la salle d'arme dans la galerie depuis la galerie commerciale jusqu'à l'entrée de la salle
41	Salle d'armes Henri IV	Installer les équipements manquants dans les escaliers menant au sanitaire et vestiaires
45	Complexe sportif Maurice Herzog	Flécher clairement l'entrée du bâtiment ainsi que le cheminement à suivre pour se rendre à l'accueil (bureau du gardien)
51	Cimetière nouveau	Pose d'une barre d'appui coudée dans le sanitaire
51	Cimetière nouveau	Pose d'un mitigeur à poignée rallongée dans le sanitaire
51	Cimetière nouveau	Pose d'un siphon déporté dans le sanitaire
51	Cimetière nouveau	Pose d'un pictogramme adapté sur la porte du sanitaire
51	Cimetière nouveau	Créer une pente à 12% sur 50 cm pour améliorer l'accès à la cabine
57	Salle d'arts plastiques (Pierre Soulages)	Installer des nez de marches sur les marches, une main courante du côté où celle-ci est manquante, installer une bande d'éveil podotactile à la vigilance en haut des marches à 50 cm de la première marche
57	Salle d'arts plastiques (Pierre Soulages)	Pour indiquer l'entrée du bâtiment, placer un panneau de type : « ville de charenton – atelier P. Soulages »
57	Salle d'arts plastiques (Pierre Soulages)	Installer un système d'éclairage de la sonnette pour faciliter son repérage

57	Salle d'arts plastiques (Pierre Soulages)	Installer sur chaque porte des écriteaux avec la fonction du local. / Placer dans le hall un panneau avec les directions à suivre pour chaque local
57	Salle d'arts plastiques (Pierre Soulages)	Renforcer l'éclairage de la banque d'accueil
56	Médiathèque de Bercy	Poser les équipements sur l'escalier principal (escalier secondaire déjà équipé)
56	Médiathèque de Bercy	Fourniture d'une BIM de comptoir
56	Médiathèque de Bercy	Pose d'une bande de guidage entre l'entrée et l'accueil
56	Médiathèque de Bercy	Remplacer les portes par des portes avec au moins vantail de 90 cm
56	Médiathèque de Bercy	Installer un panneau indiquant l'accueil depuis l'entrée secondaire côté ascenseur
56	Médiathèque de Bercy	Installer une tablette rabattable identifiée par un pictogramme adapté et repérable depuis l'accueil
56	Médiathèque de Bercy	installer une barre rabattable entre la cuvette et le mur, placer le miroir à bonne hauteur, placer le lave-mains à bonne hauteur
55	Médiathèque des quais	Agrandir la porte d'entrée des sanitaires
55	Médiathèque des quais	Prévoir des touches en relief et installer ou réactiver la synthèse vocale dans l'ascenseur

En ce qui concerne les travaux de plus grande ampleur, les études de réaménagement total de la police municipale sont en cours afin de rendre tous les bureaux, les sanitaires, la salle de repos du personnel, la salle de visionnage des caméras, accessibles. Ainsi des postes au sein du centre de supervision urbain peuvent être envisagés pour des personnes en situation de handicapS.

 Liste indicative des demandes de dérogations sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda

Etablissement	Obstacles	Type de dérogation	Argument principal
Complexe sportif Maurice Herzog	Pas d'accès moteur à une partie du gymnase	Demande de dérogation handicap moteur	impossibilité technique
Complexe télémaco Guoin	Pas d'accès moteur à la piscine – (l'extension a finalement permis d'apporter une solution technique)	Demande de dérogation handicap moteur	impossibilité technique
Direction des Services Techniques	Certaines prestations non proposées au RDC	Demande de dérogation handicap moteur	impossibilité technique
Direction des Services Techniques	Sanitaires non accessibles avec faisabilité incertaine – Impossibilité confirmée	Demande de dérogation handicap moteur	impossibilité technique
Hôtel de ville	Salles en étage non accessibles avec possibilité de proposer des salles en bas sur dérogation	Demande de dérogation handicap moteur	Disproportion entre le gain apporté et les conséquences
Salle d'armes Henri IV	Locaux en sous-sol sans ascenseur + vestiaires en 1/2 niveau	Demande de dérogation handicap moteur	impossibilité technique
Salle d'arts plastiques (Pierre Soulage)	Locaux desservis par un escalier extérieur sans possibilité d'ascenseur	Demande de dérogation handicap moteur	impossibilité technique

2 - Les ERP 5 – Etablissements Recevant du Public :

Les Etablissements Recevant du Public ont une obligation d'accessibilité pour les personnes en situation de handicapS. Cela concerne les établissements ouverts au public tels que les magasins, bureaux (Poste, Banques, ...), hôtels, etc... qui doivent être accessibles à ce public.

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) en construction ou envisageant des travaux doivent déposer, en Préfecture ou à la Mairie, des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale concernant l'accessibilité. Quand la Mairie est saisie, elle étudie les demandes au sein de la Commission ERP5 pour émettre un avis. Elle peut demander des compléments d'informations, faire des recommandations ou des préconisations. Les dossiers qui lui sont retournés modifiés, prennent en compte ses remarques.

En 2022, la commission ERP5 s'est réunie 7 fois. Treize dossiers de demandes d'autorisation de travaux ont été examinés dont 7 avec prescriptions

Les autorisations concernent :

- ☞ 1 restaurant
- ☞ 4 commerces
- ☞ 8 institutions/agences

Les thématiques abordées :

- ☞ Agrandissement
- ☞ Rampe d'accès
- ☞ Toilettes accessibles
- ☞ Dérogation pour l'accès

II – Ville et HandicapS

1 – Information sur la démarche de rencontre :

Depuis plusieurs années, Charenton contribue, avec l'aide et le soutien de ses différentes directions et partenaires, à promouvoir l'insertion sociale, professionnelle et culturelle des personnes en situation de handicap. La ville souhaite poursuivre ces actions afin de donner pleinement à chaque personne en situation de handicap sa place et ses droits de citoyen.

Toutefois, du fait de la transversalité de cette politique, il est paru opportun de donner davantage de visibilité aux actions portées par la collectivité et le CCAS en matière de handicap et d'en dresser un bilan.

Cette démarche a pour objectifs de :

- ☞ Repérer les actions municipales en termes d'inclusion, d'intégration et de sensibilisation
- ☞ Les coordonner et les valoriser dans le cadre d'une politique transversale
- ☞ Identifier dans chaque direction un référent en charge des questions Santé HandicapS
- ☞ Se projeter vers l'avenir et évoquer des axes d'amélioration afin d'être en adéquation permanente avec les besoins de la population charentonnaise et la loi
- ☞ Construire un outil servant autant de référence que de communication en interne et en externe pour une meilleure connaissance partagée.

2 – HandicapS et scolarité : état des lieux année scolaire 2022/2023 :

☞ Le nombre d'enfants scolarisés à Charenton, souffrant d'un handicap et suivis par la MDPH, est de **76**

- 7 en maternelle
- 44 en primaire
- 12 au collège
- 13 au lycée

☞ 13 enfants porteurs de handicaps avec nécessité d'accompagnement renforcé ont été accueillis sur les temps péri et extrascolaires. Des animateurs supplémentaires sont affectés.

Nombre d'enfants	Nombre d'heures - MERCREDIS	Nombre d'heures - RESTAURATION	Nombre d'heures - VACANCES	TOTAL HEURES	Coût horaire des animateurs	COÛT TOTAL
13	290	1340	1197	2827	17.89€	50.575,03€

☞ Actions de sensibilisation aux handicapS – Intervention de l'association ODAAS

La sensibilisation a concerné 9 classes de CM1 ou double niveau avec CM1. Les intervenants sont eux-mêmes porteurs de handicaps et échangent avec les enfants sur leur réalité quotidienne et l'importance de ne pas stigmatiser les personnes concernées.

DATES (théorie/pratique)	Pratique	HORAIRES	ECOLLES/CLASSES/ENSEIGNANTS	NOMBRE D'ENFANT
LUNDI 13 FEVRIER (Partie pratique : Lundi 06/03 – mêmes horaires)		8h30		
		10h00		
		13h45	Aristide Briand B - M. Wagret CM1/CM2	23
MARDI 14 FEVRIER (Partie théorique)	Vendredi 17 MARS (matin)	8h30	Valmy - CM1A	22
		10h00	Valmy - CM1B	21
	Lundi 20 MARS (matin)	13h45	Aristide Briand A - Mme Djebbar CM1	30
JEUDI 16 FEVRIER (Partie pratique : Jeudi 09/03 – mêmes horaires)		8h30	Anatole France - CE2/CM1	27
		10h00	Anatole France - CM1/CM2	26
		13h45	Aristide Briand A - Mme Quéva CM1/CM2	25
VENDREDI 17 FEVRIER (Partie pratique : Vendredi 10/03 – mêmes horaires)		8h30	Pasteur - CM1	30
		10h00		
		13h45	Aristide Briand B - Mme Camara CM1	28

3 – HandicapS et emploi :

Les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs. A la Mairie de Charenton, en 2022, le taux d'emploi direct **est de 7,55%**.

Parmi les 46 travailleurs en situation de handicap :

- 44 sont employés sur un emploi permanent et 2 agents ont été recrutés sur un emploi non permanent ;
- 95% sont fonctionnaires ;

- 97% sont en catégorie C.

Au-delà de l'aménagement des postes, la dépense pour faciliter l'emploi s'élève à 4136,44€ en 2022 (transport en taxi d'un agent).

La Ville reste attentive à l'accueil et l'accompagnement des agents en situation de handicap, tant au niveau du recrutement que du personnel en place rencontrant des problèmes de santé pour qui une attention particulière est portée afin de faciliter leur maintien dans l'emploi. »

4 – Action sociale : Complément Mensuel de Ressources versé aux personnes handicapées

La Ville de Charenton garantit aux personnes en situation de handicap (plus de 50%) des ressources supérieures au seuil de pauvreté. C'est ainsi qu'en 2021, 114 personnes en situation de handicap ont pu bénéficier de 191 € mensuels pour un coût global de 222 000 € assuré par le CCAS. Un « 13^{ème} mois » a également été versé à la fin de l'année dans le contexte d'augmentation du coût de la vie.

III – Sport et HandicapS

1 – Sport Sur Ordonnance :

Le Sport sur ordonnance a été lancé en 2018 à Charenton. La Ville a été l'une des premières municipalités du Val-de-Marne à l'avoir mis en place. Via son CCAS, elle propose gratuitement, pendant un an, le Sport sur ordonnance sur prescription médicale (*Loi 144 du 26/01/2016 - Décret du 30/12/2016*) aux Charentonnais souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD), d'obésité, d'hypertension artérielle, puis depuis septembre 2020 aux personnes ayant des séquelles de la COVID-19.

Le dispositif Sport sur ordonnance compte 28 participants dont une adolescente

6 créneaux sont assurés par l'association VIACTI (2 éducateurs), un coach Sport Santé et un sophrologue.

- 2 intervenants sportifs du service seniors ont passé leur certification APA qui leur permet de faire les évaluations du dispositif Sport sur Ordonnance et animer des activités ;
- 9 Sorties du dispositif orientées vers les activités seniors du CCAS.

- Perspectives 2023/2024

- ☞ Mise à jour de la certification Premiers Secours Cycle 1 pour les associations sportives
- ☞ Nouveau créneau en soirée pour les actifs
- ☞ Développement des passerelles avec les associations sportives charentonaises.

La découverte de disciplines sportives et un accompagnement des coaches visent à encourager les participants à sortir du dispositif et à poursuivre l'activité physique dans un club de leur choix, le but étant de libérer des places. Il s'agit bien d'une passerelle pour pratiquer de l'activité physique et la poursuivre dans un club sportif, voire dans une section Sport Santé Adapté s'il y en a, comme la boxe, l'escrime..., ou de s'inscrire à des activités sportives proposées aux seniors par le CCAS. Pour ceux qui ne se sont pas en capacité physique de sortir du dispositif après un an, une prolongation est possible et une tarification est appliquée (120,00€ l'année pour les personnes imposables, 60,00€ pour les non-imposables et 30,00€ pour les bénéficiaires de minima sociaux (CMR de la Ville).

Ce qui motive les Charentonnais à s'inscrire au Sport sur ordonnance, c'est la proximité, la pratique d'une activité physique adaptée à leur(s) pathologie(s) et sans jugement de leurs capacités physiques et, pour plus de 50% d'entre eux, la recherche de lien social.

6 clubs ont formé des entraîneurs APAS (Athlétisme, Boxe, Escalade par exemple) ce qui permet aux bénéficiaires du sport sur ordonnance de bénéficier d'un encadrement adapté et de rejoindre une activité leur permettant de s'évader des cadres du soin.

IV – Sensibilisation

Le 1^{er} Forum Santé /Autonomie s'est tenu le mercredi 12 et jeudi 13 octobre 2022 à l'espace Toffoli autour des enjeux de la Prévention, de l'autonomie et de la Santé avec 16 stands traditionnels de présentation des différentes structures de prévention santé et de soutien à l'autonomie du territoire, 2 installations « immersives » permettant une sensibilisation aux handicaps et à la perte d'autonomie ainsi que 2 ateliers sur le dépistage auditif.

Une table ronde le jeudi après-midi sur « l'aide aux aidants » a apporté un éclairage sur cette thématique si importante dans notre société avec un public d'une quarantaine d'auditeurs dont la prise de parole aura amené plusieurs témoignages et parfois des solutions.

Durant une journée et demie, cet événement aura permis d'accueillir **une centaine de personnes** (personnes âgées, aidants et professionnels) en recherche d'information et de réponses aux difficultés rencontrées.

V – Le Conseil Local de Santé Mentale

Le Conseil Local De Santé Mentale est désormais composé des Villes de Charenton et Saint-Maurice, qui font partie du même secteur psychiatrique, Saint Mandé s'étant retiré. Le CLSM a poursuivi ses actions en 2022.

La dernière séance plénière, s'est réunie le 29 septembre 2021 autour du thème de l'habitat des personnes souffrant de troubles de la santé mentale. 3 groupes de travail ont été constitués lors de la dernière Assemblée générale :

- L'habitat et l'accompagnement à domicile.
- Le partenariat
- La crise sanitaire

Les groupes de travail se sont très peu rencontrés du fait de l'absence de la coordinatrice du CLSM en 2022, cependant dans chaque ville des actions ont continuées.

Aux Hôpitaux de St Maurice, L'association du P'tit grain, café thérapeutique qui propose plusieurs activités a continué à fonctionner, le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) a proposé différents ateliers dont celui de la gestion des émotions au CCAS de Charenton. Une semaine d'information sur la santé mentale a eu lieu à St Maurice pour lesquelles les 3 villes ont participé ainsi qu'une cellule de cas complexes. En ce qui concerne, les actions pilotées par la Ville de Charenton-le-Pont, 2 Cellules de cas complexes en 2022, Le forum Santé / Autonomie en octobre 2022 avec la participation notamment de l'UNAFAM, le P'tit grain...

Les priorités retenues pour l'année 2023 :

- Organiser une formation premiers secours santé mentale (élus, agents d'accueil, gardiens)
- La santé mentale post-crise pour les plus jeunes (volonté d'intégrer la pédopsychiatrie)
- L'habitat et l'accompagnement à domicile (affiner les besoins)

-Le sport sur ordonnance et la santé mentale

-Participer aux prochaines SISM en octobre sur le thème « A tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit »

- Conventionner avec les Hôpitaux de Saint-Maurice pour favoriser l'accès des patients aux structures municipales

V – Perspectives 2023

1 : Soirée rencontre avec Le Village des Enfants Extra-Ordinaires le Mercredi 5 juillet à 18h au Service Jeunesse

☞ Donner la possibilité aux enfants en situation de handicap de pouvoir pratiquer des activités adaptées et à leurs parents de pouvoir prendre du répit.

2 : Formation aux Premiers Secours en Santé Mentale : 20 personnes formées avant l'été
(agents de la ville et encadrants d'association)

3 : Articulation avec les comités de quartiers et le Budget participatif